

# ACTIONS 2009

- **14.04.2009.** Demandes de rendez-vous à Monsieur le Sous préfet d'Épernay et à la DREAL.
- **4.04.2009:** Opération nettoyage des abords du Champ de manœuvres.
- **26.03.2009:** Appel d'offre lancée par :- Etablissement du Génie de Châlons en Champagne

(51)

**Projet MPA n° M 97/0055 - CUIS (51) Champ de manœuvre - 13°RG -  
Dépollution pyrotechnique Mission de chargé de sécurité pyrotechnique  
OBJET DU MARCHE : Projet n° M 97/0055- Plimat n° 2009/00093**

**1) Désignation des prestations : Dépollution Pyrotechnique - Mission de chargé de sécurité pyrotechnique**

**2) Lieu d'exécution : CUIS (51) - CHAMP DE MANOEUVRE - 13 RG**

**3) Caractéristiques principales :** A titre indicatif, le présent marché a pour objet l'intervention d'un chargé de sécurité pyrotechnique pour la « dépollution pyrotechnique » du camp de manœuvre de Cuis.

**Date limite de réception des offres : 23 AVRIL 2009 à 11 h 30.**

- **20.03.2009.** Réunion du collectif .Décision de mettre en place une opération nettoyage des abords du champ de manœuvres .Communiqué par voie de presse.
- **11.03.2009.** La CCEPC répond par voie de presse que le projet de pôle, mécanique est enterré sur l'ancien champ de manœuvres, sur la commune de CUIS. Il n'est pas précisé que ce projet est enterré sur les autres communes de la CCEPC! Le président de la CCEPC précise qu'il n'est pas question que le champ de manœuvres reste en l'état ! Aucune interrogation sur le devenir de ce terrain! Il n'est pas insensé de penser que ce fameux projet pourrait être implanté sur la commune de PIERRY ?
- **18.02.2009:**Réunion du conseil municipal à 20h - Ouverture au public à 20h30.Monsieur J.BAILLOT, maire de Cuis fait lecture d'un courrier adressé à la CCEPC dans lequel, il présente le refus de la commune de CUIS pour le projet de pôle mécanique, sur l'ancien champ de manœuvres. Il fait aussi lecture de la réponse de Monsieur L. MADELINE, président de la CCPEC - En résumé, *il est dit que la règle prioritaire de la CCEPC est de ne pas imposer un projet à un de ses membres- qu'il regrettrait cette décision au regard des retombées économiques potentielles et qu'il devrait en informer tous les autres membres de la CCEPC - Un nouveau projet devrait être défini car il est hors de question que ce terrain reste un savart champenois.* Un communiqué de presse (maire de Cuis et Président de la CCEPC) devrait être réalisé de concert pour indiquer l'enterrement du projet .Des conseillers municipaux ont exigé un vote officiel sur la question : " QUI EST CONTRE LE POLE MECANIQUE"- Le Conseil a voté à l'unanimité (**11 voix**).
- Ce vote sera donc notifié sur le Procès Verbal du Conseil Municipal.
- **28.01.2009:** Conseil municipal de Cuis, du jour, annulé.